

Ville de ROYAN

Séance du 30 Avril 1963

OBJET :

Honoraires de Me MOUNIER,  
Avoué à SAINTES

63038

Le trente Avril mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 26 Avril 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, MOUCHOT GUILLAUD, LANUSSE, BISCAYE, MONGRAND, BERLAND, FONTANILLE, FLAHAUT, REIX, POUGET, GACHET, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Représenté : M. LANOUE par M. MATRAS

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Maître MOUNIER, Avoué à SAINTES est intervenu, à la demande de la Ville de ROYAN, dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur ROI .

Il a présenté à ce sujet, un mémoire de frais s'élevant à la somme 60 francs ( soixante francs).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée par Me MOUNIER, Avoué à SAINTES,

VU l'avis favorable de la Commission plénière en date du 26 avril 1963 ,

DECIDE ,

- de mandater à Maître MOUNIER, Avoué , 40 avenue Gambetta à SAINTES, une somme de 60 francs ( soixante francs) représentant le montant des frais qui lui sont dûs suivant mémoire ci-joint .

./..

- que la dépense sera mandatée sur le chapitre XXX - article 5 - du Budget de 1963 - " Honoraires d'Avoués et d'Avocats " .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



M. MATRAS



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 13 MAI 1963  
Le Sous-Préfet,